



terrain mitoyen cloture a charge de qui?

Par **eric2a**, le **19/07/2021 à 14:06**

bonjourrrrrnous avons une maison ou il existe 3 proprietaires (famille) dont chacun a son logementrrrrle proprietaire du terrain mitoyen a fait borne son terrain. il s avere qu une bande de 2.5m sur 30 de long nous servait pour garer les voitures. il veut reprendre son terrain, chose que nous comprenons aisement et nous propose d acheter une partie de celle ci, chose que nous acceptons car nous n avons pas le choix. son prix est de 200e le m2 (et oui on est en corse a porto vecchio) le prix du terrain constructible.rrrrle petit probleme c est qu il nous demande de cloturer cette partie a notre charge.....je rappelle que c est une mitoyennete et qu il n y a pas de construction sur son terrain.rrrrne doit on pas faire moitie moitie??? ou du moins qu il paie une partie?rrrrmerci de vos reponse

Par **Bibi_retour**, le **19/07/2021 à 14:26**

Bonjour,rrrrTout dépend de la position de la clôture : chez lui il paie la totalité, chez vous vous payez la totalité, en mitoyenneté les frais sont répartis entre vous.

Par **eric2a**, le **19/07/2021 à 14:31**

merci bibi la cloture sera en mitoyennete.rrrndois je comprendre que malgre le fait que nous soyons 3 proprietaires de notre cote et lui seul c est 50/50 ou a diviser par 4rrrrmerci

Par **Bibi_retour**, le **19/07/2021** à **14:41**

En effet il est plus juste de diviser par 4 puisqu'il y a 4 propriétaires.

Par **Lag0**, le **19/07/2021** à **16:29**

Bonjour,rnrnPourquoi diviser par 4 ?rnrnLe prix doit être divisé par 2, le voisin paie la moitié et l'autre moitié est divisé par les 3 copropriétaires.

Par **Bibi_retour**, le **19/07/2021** à **17:01**

Oui, c'est l'esprit de ce que j'ai écrit.

Par **morobar**, le **19/07/2021** à **18:34**

Bonjour,rnrnSI j'ai bien compris lke voisin ne veut rien payer. La cloture devra donc être non pas mitoyenne, mais privative.